



CIGR Wiltz Plus
Centre d'Initiative et de Gestion Régional

ZESUMMEN DUERCH DE WANter SERVICE DE DÉBLAYAGE DE NEIGE

QUAND?

Du 15 novembre 2025 au 15 mars 2026 (7 jours sur 7).

A QUI S'ADRESSE CE SERVICE?

Le service s'adresse exclusivement aux résidents des communes participantes, âgés de 60 ans et plus, ou pouvant justifier d'une incapacité physique. Un justificatif correspondant pourra être demandé. (Wiltz, Winseler, Boulaide, Rambrouch, Esch-sur-Sûre, Redange, Goesdorf, Lac de la Haute-Sûre, Kiischpelt et Saeul.)

TARIF

- Temps de travail (lundi - vendredi) : 2,80 € par personne et par tranche de 5 minutes entamée
- Temps de travail (samedi, dimanche & jours fériés) : 5,60 € par personne et par tranche de 5 minutes entamée
- Forfait de déplacement (par intervention) : 5,00 €
- Sel de déneigement (selon besoin, par intervention) : 2,50 €

(Les prix indiqués sont basés sur l'indice 968.04. Ils seront adaptés en cas de modification de l'indice officiel.)

INSCRIPTION

Inscription unique pour la période complète avant le **28 novembre 2025** par renvoi du formulaire. Formulaire «**D'INSCRIPTION AU SERVICE DE DÉNEIGEMENT | SAISON HIVERNALE 2025/2026**»

ATTENTION pour les inscription tardive après le 28 novembre 2025, 30€ de frais supplémentaire seront facturés. L'acceptation d'une inscription tardive ne se fera que dans la limite des capacités disponibles.

L'accord de service est valable pour une saison hivernale (du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante) et prend fin automatiquement.

Nous vous demandons de lire attentivement les « Conditions Générales de Vente (CGV) pour le service de déneigement de CIGR Wiltz Plus » ci-jointes.



CIGR WILTZ Plus asbl

Siège social:
26, Grand-Rue, L-9530 Wiltz

Tél.: (+352) 26 95 22 1
E-mail: info@wiltz.cigr.eu

TVA: LU20427419
RCS: F611

www.cigrwiltz.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE (CGS)

pour le service de déneigement du CIGR Wiltz Plus

Valable pour la saison hivernale 2025/2026

1 CHAMP D'APPLICATION ET PRESTATAIRE

- Les présentes Conditions Générales de Service (CGS) régissent la relation entre le CIGR Wiltz Plus asbl (ci-après dénommé le « prestataire ») et ses clients (ci-après dénommés le « client ») pour la fourniture de services de déneigement.
- Le prestataire du service est : **CIGR Wiltz Plus asbl**
26, Grand-Rue
L-9530 Wiltz
Tél.: (+352) 26 95 22 1
E-mail: info@wiltz.cigr.eu

2 CONCLUSION DE L'ACCORD DE SERVICE

- La souscription au service s'effectue par la soumission complète du formulaire d'inscription.
- Lors de l'inscription, le client choisit de manière ferme l'une des formules de service suivantes :
Variante 1: Service en semaine (du lundi au vendredi)
Variante 2: Service complet (du lundi au dimanche, jours fériés inclus)
- L'accord ne prend effet que lorsque le client a explicitement accepté les présentes CGS. Ceci se fait par la signature et le renvoi des CGS ou en cochant activement la case correspondante sur le formulaire numérique (« J'ai lu et j'accepte les CGS »).
- Le service s'adresse exclusivement aux résidents des communes participantes, âgés de 60 ans et plus, ou pouvant justifier d'une incapacité physique. Un justificatif correspondant pourra être demandé.

3 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Le service concerne exclusivement le **déneigement des surfaces** convenues.
- Le service standard comprend le déneigement des zones suivantes :
 - Le chemin d'accès à la porte d'entrée
 - Le chemin d'accès à la boîte aux lettres
 - Le trottoir public adjacent à la propriété
 - Au maximum une (1) allée de garage OU un (1) emplacement de parking.
- Les surfaces supplémentaires doivent faire l'objet d'une demande distincte et d'un accord séparé, et seront facturées en supplément.

4 EXÉCUTION ET CONDITIONS D'INTERVENTION

- Nos équipes interviennent dès qu'une **chute de neige** est constatée le matin.
- Le service est assuré **exclusivement en cas de chute de neige**. Aucune intervention n'aura lieu en cas de simple verglas ou de pluies verglaçantes sans chute de neige.
- Nous vous remercions de votre compréhension quant au fait qu'en cas de conditions météorologiques extrêmes, telles que des pluies verglaçantes ou un fort verglas, la sécurité de nos collaborateurs est prioritaire, ce qui peut entraîner des retards.
- Pour des raisons d'organisation, aucune demande individuelle concernant la hauteur de neige minimale pour une intervention ou des horaires fixes ne pourra être prise en compte. Les tournées sont planifiées de manière centralisée afin de servir tous les clients efficacement.

CIGR WILTZ Plus asbl

Siège social:
26, Grand-Rue, L-9530 Wiltz

Tél.: (+352) 26 95 22 1
E-mail: info@wiltz.cigr.eu

TVA: LU20427419
RCS: F611

www.cigrwiltz.lu



5. INSCRIPTION, DÉLAIS ET FRAIS D'INSCRIPTION TARDIVE

- La date limite officielle d'inscription au service de déneigement est le **28. Novembre** de l'année en cours.
- Pour les inscriptions reçues après cette date, des frais de dossier administratifs uniques de **30,00 €** seront facturés. L'acceptation d'une inscription tardive ne se fera que dans la limite des capacités disponibles.

6. TARIFS ET FACTURATION

- La facturation des prestations fournies est effectuée **mensuellement**. Les tarifs sont basés sur le temps d'intervention par collaborateur, les frais de déplacement et le matériel utilisé.
- Les tarifs suivants (TTC) sont d'application :
 - Temps de travail (lundi - vendredi) :** 2,80 € par personne et par tranche de 5 minutes entamée
 - Temps de travail (samedi, dimanche & jours fériés) :** 5,60 € par personne et par tranche de 5 minutes entamée
 - Forfait de déplacement (par intervention) :** 5,00 €
 - Sel de déneigement (selon besoin, par intervention) :** 2,50 €
- Les prix indiqués sont basés sur l'indice 968.04. Ils seront adaptés en cas de modification de l'indice officiel.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

- Le client est tenu de maintenir les zones à déneiger libres de tout obstacle (par ex. véhicules, poubelles, objets de décoration) afin de permettre une exécution sûre et efficace des travaux.
- Le prestataire n'est pas responsable des dommages causés par des obstacles non visibles ou non retirés en temps utile.

8. RESPONSABILITÉ

- Le prestataire est responsable, dans le cadre des dispositions légales, des dommages causés de manière avérée par une négligence grave ou une faute intentionnelle de ses collaborateurs.
- Toute responsabilité pour des accidents liés aux conditions météorologiques sur la propriété du client est exclue.

9. DURÉE DE L'ACCORD

- L'accord de service est valable pour une saison hivernale (du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante) et prend fin automatiquement. Une nouvelle inscription est nécessaire pour la saison suivante.

10. DISPOSITIONS FINALES

- Toute modification ou ajout à cet accord requiert la forme écrite.
- Si l'une des dispositions de ces CGS s'avérait être ou devenir invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE DÉNEIGEMENT

Saison hivernale 2025/2026

Remarque importante : Veuillez remplir intégralement ce formulaire et nous le retourner avant le **28 novembre 2025**.
Pour toute inscription reçue après cette date, des frais de dossier de 30 € seront appliqués.

DONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Nom:	Prénom:
Rue, N° :	Date de naissance :
Code postal, Localité :	Téléphone:
E-mail:	Numéro de client :
N° GSM :	

(Un message SMS vous sera envoyé à ce numéro le jour de l'intervention de notre équipe pour le déneigement.)

Choix de la formule (« Variante »)

Veuillez sélectionner la variante souhaitée (un seul choix possible) :

Variante 1 : Service en semaine (Lundi – Vendredi)

Le déneigement est effectué, si nécessaire, exclusivement les jours ouvrables.

Variante 2 : Service complet (Lundi – Dimanche, jours fériés inclus)

Le déneigement est effectué, si nécessaire, tous les jours de la semaine, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Épandage de sel : Oui Non

Y a-t-il quelque chose que notre équipe devrait savoir ? (p. ex. allée en pente, marches, obstacles particuliers, emplacement exact du parking, etc.):

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

L'inscription n'est valide que si la case «**ACCEPTATION DES CGS**» est cochée.

ACCEPTATION DES CGS: Je confirme par la présente avoir reçu, lu et compris les Conditions Générales de Service (CGS) pour le service de déneigement et les accepter dans leur intégralité.

PROTECTION DES DONNÉES: Le traitement et la conservation de mes données personnelles est effectué sur la base de l'accord conclu entre moi et le prestataire, aux fins d'organisation, d'exécution et de facturation du service de déneigement.

Lieu, Date :

Signature du demandeur :

Veuillez retourner le formulaire complété et signé à :

Courrier : CIGR Wiltz Plus asbl, 26, Grand-Rue, L-9530 Wiltz / **E-mail:** info@wiltz.cigr.eu

CIGR WILTZ Plus asbl

Siège social:
26, Grand-Rue, L-9530 Wiltz

Tél.: (+352) 26 95 22 1
E-mail: info@wiltz.cigr.eu

TVA: LU20427419
RCS: F611

www.cigrwiltz.lu

